

Projet pédagogique

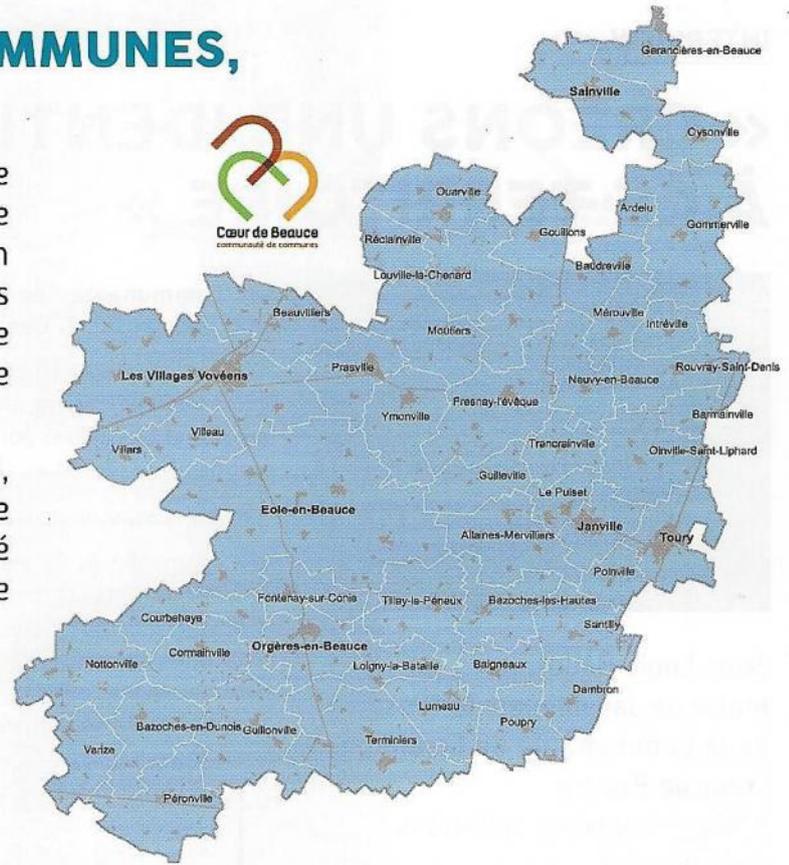
Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)
- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB

CŒUR DE BEAUCE : 51 COMMUNES, 25 300 HABITANTS !

La communauté de communes est née le 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe et du schéma départemental de coopération intercommunale. Elle résulte de la fusion des Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne.

Au 1^{er} janvier 2018, les communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville ont choisi de rejoindre la nouvelle communauté de communes qui a pour ambition de construire une ruralité attractive et innovante.



COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?



LES COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

- ⊕ Aménagement de l'espace
- ⊕ Développement économique et touristique
- ⊕ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ⊕ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

OPTIONNELLES

- ⊕ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ⊕ Politique du logement et du cadre de vie
- ⊕ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, préélémentaires et élémentaires
- ⊕ Action sociale d'intérêt communautaire

FACULTATIVES

- ⊕ Transport
- ⊕ Création et gestion des Maisons de Services au Public (MSAP)
- ⊕ Politique de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- ⊕ Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires d'intérêt communautaire
- ⊕ Création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- ⊕ Enfance et Jeunesse



Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Les Accueils de Loisirs associés à l'École
- Les Temps d'Activités Périscolaires

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel : 01.41.78.92.60

Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

**Les
pep**
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. *«La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...»* Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.



Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.

Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

→ Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.



1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- **L'accueil matinal** permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- **Le temps méridien** partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- **L'accueil du soir** à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives...) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC...).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.

Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.

Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- ▶ une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- ▶ les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts...);
- ▶ un contact individuel est établi au quotidien ;
- ▶ l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- ▶ les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.



Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles...).



Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts...).

Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel...) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu... Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.



Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »



PROJET PEDAGOGIQUE

Périscolaire OUARVILLE



Accueil périscolaire (matin/soir)

DU 02 SEPTEMBRE 2022 AU 08 JUILLET 2023

FAID Hanan - Directrice

SOMMAIRE

Préambule à tout projet pédagogique ACM PEP 28

I. Présentation du territoire CCCB

II. Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB

III. La structure

IV. Capacité d'accueil

V. Description des locaux

VI. Présentation de l'équipe

VII. Organisation

VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation

IX. Informations diverses

X. Rôles de chacun

III. La structure:

Nom de la structure	Périscolaire Ouarville
Adresse	<i>Ecole de Ouarville</i> <i>3 rue de la République</i> 28150 OUARVILLE
Téléphone	06.31.62.79.95
Mail	perisco.ouarville@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	07H00 - 08H30 16H10 – 19H00

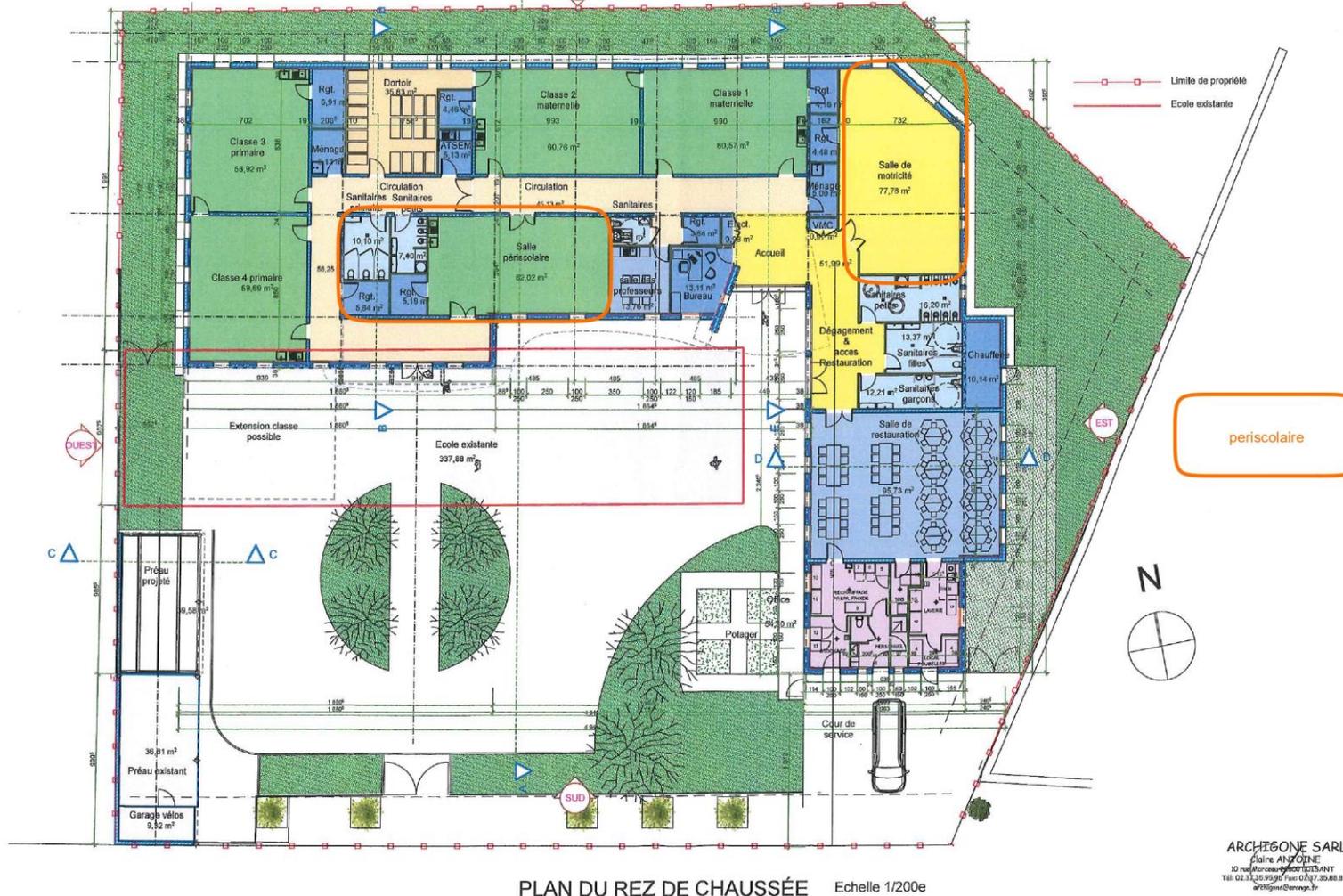
IV. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin (période scolaire)	9	6	0	15
Soir (période scolaire)	12	13	0	25

V. Description des locaux

Communauté de Communes Coeur de Beauce CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE ET D'UNE CANTINE SCOLAIRE



VI. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom	Age	Qualification (diplôme obtenu)	Fonction (Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur...)	Statut (CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, au pair, Mise à disposition)	Périodes	Groupe d'âge attribué	Ancienneté (aux PEP)	Durée hebdomadaire de travail
FAID	HANAN	34	BAFA BAFD STAGIAIRE	DIRECTRICE	CDI	Du 02/09/2022 Au 08/07/2023	3/11 ans	2 ans et 11 mois	34h72 Annualisées
LINANT	GWENDOLINE	23	CAP PETITE ENFANCE BAFA	ANIMATRICE	CDI	02/09/2022 Au 08/07/2023	3/11 ans	4 ans	28h98 Annualisées
LE VIGUENESSE	ELISA	27	BAFA	ANIMATRICE	CDD	02/09/2022 Au 08/07/2023	3/11 ans	4 ans	26h53 Annualisées
CHICHE	LAURE	44	BAFA	ANIMATRICE	CDI	02/09/2022 Au 08/07/2023	3/11 ans	10 ans	20 h Annualisées

VII. Organisation

L'équipe s'engage :

Activités

- Être disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Ne pas tomber dans l'activisme
- Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation :

- Elles ont lieu le jeudi après -midi une fois par période scolaire. Après un retour sur la période précédente, de ce qui a fonctionné ou non, nous échangeons sur les préparations d'activités des semaines à venir. Les plannings en rapport avec le projet pédagogique sont élaborés en équipe.

L'appel :

- Il faut enregistrer l'arrivée de chaque enfant à l'aide de la scanette du logiciel NOE, et faire une croix sur le listing du mois matin et soir.

Sortie

- Pour toute sortie, prévenir la DDCSPP
- L'itinéraire affiché au bureau
- Les fiches sanitaires
- La trousse de secours et les numéros de téléphone
- Le goûter, et de l'eau en quantité suffisante
- Rappeler aux familles : Une casquette, la crème solaire, un blouson.

Hygiène

- L'équipe s'engage à systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains), voir bucco-dentaire (si possible)

Les points importants de la journée pour les 3/11 ans

Accueil du matin :

De 7h00 à 8h20, c'est l'accueil des enfants. C'est le premier échange, il permet de faire connaissance. Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible. Il faut obligatoirement qu'ils préparent ce moment et qu'ils jouent avec les enfants.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

Le goûter :

Il est acheté par le directeur. C'est un temps convivial qui permet de recueillir les envies des enfants. Il est abordé les activités à venir, le comportement du groupe et la relation avec les animateurs.

L'accueil du soir :

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Un animateur se met donc à l'entrée de la salle et va à la rencontre de chaque famille. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

L'infirmierie :

Il y a une trousse à pharmacie qui se situe dans l'armoire du centre.

Sur le cahier d'infirmierie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins se font au bureau et en présence du directeur. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire). Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

Les activités :

On ne fait pas de l'activité pour de l'activité. Il faut qu'elle soit pensée, réfléchie et adaptée à l'âge des enfants. Pour que tout soit prêt lorsque les animateurs encadrent un groupe d'enfants, il faut que ceux-ci les aient testées en amont. Chaque animateur utilisera une fiche d'activité qui sera remise au directeur afin de pouvoir évaluer ses actions et être en capacité de s'autoévaluer.

Dans ce planning on retrouvera différentes activités : expressions, scientifiques et techniques, sportives, manuelles ou culturelles. La pédagogie exercée dépend de l'âge des enfants, du type d'activité et du moment choisi dans la journée (activité d'apprentissage, de découverte, de réalisation de l'individu... Le choix des projets d'animation se fera selon la période, les moyens à disposition et les envies des enfants.

PERISCOLAIRE MATIN (lundi / mardi / jeudi / vendredi)	ACTIVITES
<p>7h00 - 8h15</p>	<p>Tous les matins, les enfants arrivent de manière échelonnée, chaque animateur veillera à ne pas les brusquer en les laissant se réveiller doucement. Chaque adulte proposera un jeu calme comme le Uno, les petits chevaux, la bonne paye ... Ou une autre activité comme de la lecture ou du dessin. Les enfants pourront également jouer aux coins poupées, cuisine et voiture calmement.</p> <p>Pour les maternels, des espaces spécifiques sont identifiables visuellement par les enfants : coin poupées, coin voitures et un espace lecture et cocooning autour de banquettes, des livres adaptés à leur âge.</p>
<p>8h05 - 8h15</p>	<p>Chaque enfant range le matériel et les jouets qu'il aura utilisés. Après cela il se range pour se rendre ne classe.</p>
<p>8h15-8h30</p>	<p>Les enfants des petites et moyennes sections ainsi que la classe de grande section, CP sont accompagnés par un animateur jusqu'à leur classe.</p> <p>Les enfants du CE1 jusqu'au CM2 se rangent à 8h15 et sont accompagnés d'un animateur dans la cour pour rejoindre leur camarade avant de rejoindre leur classe respective. L'animateur retourne dans la salle d'accueil pour aider son collègue à la désinfection du matériel et des jouets si nécessaire.</p>

PERISCOLAIRE SOIR	ACTIVITES
16h20- 16h30	Un animateur récupère les enfants des PS / MS sections ainsi que les GS et CP rangé par la maitresse devant l'accueil périscolaire. Pour les classes en CP/CE1 jusqu'au CM2, un autre animateur les prend en charge.
16 h30 – 17h	<p><u>Installation pour le goûter :</u></p> <p>- Le goûter est sorti et préparé à l'avance par les animateurs. Un animateur inscrit dans le cahier de gouter les informations nécessaires à la traçabilité. Les enfants viennent chercher à tour de rôle leur gouter et leur verre d'eau préparés sur la table des animateurs et vont s'asseoir à leur place (les enfants s'installent par classe).</p>
17h - 17h10	<p><u>Rangement :</u></p> <p>Ils participent tous, à tour de rôle, aux tâches quotidiennes : lavage des verres, des tables, rangements des verres, balayage.</p> <p>Nous avons mis en place un passage obligatoire aux toilettes pour tous après le gouter accompagné d'un animateur pour éviter les allées et venues des enfants dans le couloir pour ne pas perturber le personnel d'entretien.</p> <p>Ceux qui ne participent pas aux tâches, attendent assis calmement sous la vigilance de deux animateurs qui présentent la suite des activités de la journée et installent ensemble le matériel dédié à l'activité. Nous aimons connaître l'humeur des enfants, nous profitons également de cet instant pour échanger sur leur état d'esprit avant d'enchaîner sur la suite.</p>
17h10 – 19h00	<p>Chaque animateur propose une activité adaptée à l'âge des enfants : soit manuelle, d'expression ou sportive si le temps le permet. Chaque activité doit être pensée et répondre aux objectifs pédagogiques fixés en équipe. Les enfants ont le choix de ne pas faire les activités. Dans ce cas, les animateurs seront vigilants à ce qu'ils jouent tranquillement sans perturber les autres. Ils pourront se greffer aux activités à tout moment s'ils le souhaitent. Toutes activités commencées seront terminées au cours du mois.</p> <p>Pour les maternelles, des espaces spécifiques sont identifiables visuellement par les enfants : coin poupées, coin voitures et un espace lecture autour de banquettes, des livres adaptés à leur âge.</p> <p>Afin de désengorger la salle après le gouter (les jours où il y a beaucoup plus d'enfants), un groupe d'enfants, en priorité les maternelles, peut se détacher du groupe avec un animateur dans la grande salle de motricité de l'école tous les soirs de 17h15 à 18h pour faire un peu de yoga, des jeux de coopération mais aussi écouter une histoire. Il est important de tenir compte de la fatigue des enfants après une journée de classe.</p> <p>Tous les lundis et vendredis des petits groupes de 6 enfants se rendront à la bibliothèque de la commune située juste en face de l'école de 17h30 à 18h.</p> <p>Le départ des enfants se fait de manière échelonnée. Les parents sont informés à l'avance du lieu où se trouve leur enfant</p>

	pour éviter de chercher dans toutes les salles un affichage sera mis sur la porte d'entrée de l'accueil périscolaire (une affiche bibliothèque pour les lundis et vendredis et une autres pour la salle de motricité).
--	--

VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic :

- autant d'enfants le matin et le soir en forfait pour la majorité mais de plus en plus d'occasionnels
- beaucoup de petits (PS/MS/GS), et chez les élémentaires nous avons très peu de CE2 mais plus de CP/CE1,
- mixité entre filles et garçons
- mixité socioculturelles
- les enfants sont demandeurs de jeux (les filles plus des activités manuelles et les garçons plus des jeux sportifs),
- village qui dispose de structures publiques diverses : mairie, bibliothèque, city stade, terrain de foot, terrain de tennis, le moulin de Ouarville, église classée
- familles travaillant principalement sur Chartres ou la région parisienne

PROBLEMATIQUE

Comment un accueil périscolaire peut participer à l'éveil culturel des enfants ?

OBJECTIF(S) GENERAL (AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (Thématique)	EVALUATION	
<i>(A quoi je veux parvenir ?)</i>	<i>(En faisant quoi ? (verbes d'action)</i>	<i>(Cela se concrétise par)</i>	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs <i>(Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)</i>	Outils <i>(Comment je l'observe ?)</i>
Favoriser l'esprit créatif et imaginaire des enfants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'imaginaire des enfants à travers un voyage au fil des saisons 2. Permettre aux enfants de s'ouvrir à diverses cultures à travers les activités proposés ou choisies 	<ol style="list-style-type: none"> 1. En confectionnant une fresque exposant le parcours d'une fée à travers les saisons 2. En proposant diverses activités artistiques tel que le chant, la musique, le dessin, la peinture, la lecture et la danse 	<p>Combien d'enfants ont été capable de définir la culture ?</p> <p>Combien d'enfants ont réussi à s'identifier au groupe ?</p> <p>Combien d'enfants ont participé à la mise en place des règles et fonctionnement du nouvel accueil périscolaire ?</p> <p>Combien d'enfants ont été capable de prendre des initiatives ?</p> <p>Combien d'enfants s'entraident ?</p> <p>Combien de familles s'intéressent et s'impliquent à la vie de la structure ?</p> <p>Combien d'enfants sont capable de réexpliquer ce qu'ils ont vu lors des</p>	<p>Conseil d'enfants</p> <p>Tableau du comportement et des humeurs</p> <p>Règles de vie</p> <p>Groupe Facebook</p> <p>Bilan quotidien avec les enfants</p>

<p>Amener les enfants au respect de chacun à l'entraide et à la communication</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre aux enfants d'être acteurs de la vie en collectivité. 2. Favoriser l'écoute et la découverte collective. 3. Permettre aux enfants de se sociabiliser et favoriser l'expression collective à travers les activités mises en place. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. En les incitant à participer aux tâches du quotidien à tour de rôle 2. En incitant les grands à devenir plus responsables en servant d'exemple aux petits. Et en s'entraidant durant les activités. 3. En respectant les règles de vie qu'ils auront mis en place ensemble avec les animateurs et en favorisant les activités en groupe mixte (grands et petits mélangés). 	<p>sorties ou lors des différents thèmes abordés tout au long de l'année ?</p> <p>Combien d'enfants ont aimé les activités effectuées tout au long de l'année ?</p> <p>Combien d'enfants ont participé aux différentes activités proposées ?</p> <p>Combien d'enfants se sont épanouis tout au long de l'année ?</p>	<p>Réunion d'équipe éducative</p> <p>Enquête de satisfaction famille</p> <p>Livre d'or</p>
---	--	---	--	--

X. Informations diverses pour les 03/11 ans

Les relations avec les enfants et les familles :

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant :

- ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité :

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations interpersonnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante, vigilante et active**. Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être laissés seuls sans la présence d'un adulte. Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil :

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.

Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :

la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le repas du midi :

Il a lieu dans la cantine scolaire où toutes les conditions de sécurité sanitaire y sont assurées.

Le temps du repas pour les animateurs :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

La sieste :

La sieste chez les enfants est essentielle. La science du sommeil démontre que le sommeil est loin d'être une simple mise en veilleuse de notre activité mentale et physique. Quand l'enfant dort, il y a sécrétion de l'hormone de croissance, élimination des déchets, renforcement de son ossature, cicatrisation des plaies (les bobos) et réponse de l'activation immunitaire (c'est pendant qu'il dort que son corps combat les virus), également traitement de l'information et de la mémorisation, maturation du système nerveux central, apprentissage de nouvelles matières, adaptation émotionnelle, etc...

La sieste est importante, elle doit s'ajuster en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant :

- Entre 2 et 3-4 ans : une sieste, immédiatement après le repas du midi.
- Vers l'âge de 4-5 ans : une période de repos.

Le **refus de faire la sieste** n'est qu'un jeu dans lequel l'enfant s'oppose aux règles établies. On ne peut forcer personne à dormir. Mais, il est primordial d'installer un temps de repos où l'enfant se trouve allongé sur son matelas ou dans son lit, les yeux ouverts s'il le désire, mais sans aucune stimulation de quelque sorte (jouet, livre ou autre).

Chez les plus âgé, après quarante-cinq minutes de repos sans bruit, l'enfant qui ne s'est pas assoupi sera autorisé à se lever et à participer à une activité calme, tel que lecture, casse-tête ou coloriage jusqu'à ce que les autres soient éveillés afin d'éviter qu'un bénéfice se crée à l'idée de ne pas vouloir dormir.

Afin que la **sieste remplisse efficacement son rôle** :

- La sieste de l'après-midi suit le repas du midi.
- La sieste ne doit en aucun cas être associée à une punition car elle serait mal vécue et ne représenterait plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

Un enfant a assez dormi lorsqu'il s'éveille de bonne humeur **ET** n'a pas de signe de fatigue dans l'heure qui suit !

Le goûter :

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Santé :

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit **obligatoirement être commencé à la maison** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage, ...*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée**, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie contagieuse soumise à éviction**, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie « à évolution rapide »** ou est **victime d'un accident** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires :

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

X. Rôle de chacun

Le directeur

IL·ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL·ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL·ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL·ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT



IL·ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL·ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERIEUR

IL·ELLE GERE L'EQUIPE D'ANIMATION

IL·ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

IL·ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE

L'animateur

IL·ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL·ELLE SAIT REpondre AUX DEMANDES DES FAMILLES

IL·ELLE PREND DES INITIATIVES

IL·ELLE EST FORCE DE PROPOSITIONS

IL·ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU MATERIEL

IL·ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL·ELLE PROPOSE ET ELABORE DES PROJETS D'ANIMATION

IL·ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET DISPONIBLE

IL·ELLE EST GARANT DE LA SECURITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES ENFANTS

IL·ELLE SAIT SE REMETTRE EN QUESTION

IL·ELLE RESPECTE SES COLLEGUES



TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

L'assistant sanitaire

IL·ELLE VERIFIE LES
TROUSSES A
PHARMACIE

IL·ELLE TIENT ET
SUIT LE
REGISTRE DES
SOINS

IL·ELLE VERIFIE LES
RECOMMANDATIONS
PARTICULIERES AVANT
CHAQUE SOIN SUR LA
FICHE SANITAIRE

IL·ELLE INFORME
L'EQUIPE SUR LES
EVENTUELLES
ALLERGIES

IL·ELLE IDENTIFIE CHAQUE
MINEUR QUI DOIT SUIVRE
UN TRAITEMENT SUR
L'ACCUEIL ET S'ASSURE DU
BON DEROULEMENT DE
CELUI-CI



IL·ELLE VERIFIE CHAQUE
FICHE SANITAIRE ET LISTE
LES ENFANTS AYANT DES
CONTRE-INDICATIONS
MEDICALES, ALLERGIES

IL·ELLE SE LAVE LES
MAINS ET PREND DES
GANTS AVANT CHAQUE
SOIN

IL·ELLE S'ASSURE QUE LES
MEDICAMENTS SONT
CONSERVES DANS UN
CONTENANT FERME A CLEF

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter.	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises.
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			